

REUNION PUBLIQUE DU 25 OCTOBRE 2005

Présidence de M. Abel DESMIT, Vice-Président.

MM. FANIEL et GABRIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M^{me} la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 14 h 45.

M. LE PRESIDENT.- Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, je déclare la réunion ouverte.

Avant de passer la parole aux chefs de groupe, je tiens à excuser notre Président, retenu par d'autres obligations. Monsieur GENET, avez-vous des personnes à excuser ?

M. GENET.- Certains retards, MM. CREMER, MERCENIER et GIELEN .

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. DEMOLIN.- Quelques retards.

M. LE PRESIDENT.- Et M^{me} DELCHAMBRE excusée. Madame CHEVALIER ?

M^{me} CHEVALIER.- MM. GATHON et DENIS excusés et M^{me} FIRQUET en retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Pas d'excusés mais des retards.

I.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2005.

(M. FANIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2005).

Comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

II.- Communication de M. le Président

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs une note d'information relative à la loi du 13 juillet 2005 concernant l'instauration d'une cotisation annuelle à charge de certains organismes (parue au Moniteur belge du 29 juillet 2005) et son Arrêté royal d'exécution du 10 août 2005 (paru au Moniteur belge du 17 août 2005). Je vous invite à prendre connaissance de cette note.

J'informe également les membres du Bureau du Conseil qu'une réunion du Bureau est programmée le jeudi 27 octobre à 14 heures 15, avant les travaux de notre Assemblée, avec à son ordre du jour le projet de protocole d'actions n°2 de la Charte d'Amitié et de Collaboration entre la Province de Liège et la Province de Frosinone.

Les documents qui seront examinés à cette occasion ont été déposés sur les bancs des membres du bureau.

* * *

Je vous propose vu l'absence momentanée, mais je sais qu'il est en chemin, du Député permanent rapporteur concernant l'Intranet, l'Enseignement et la Formation, de passer au point suivant.

III.- Discussion et/ou vote des discussions des rapports soumis à la délibération du conseil provincial

Document 05-06/1 : Intercommunales à participation provinciale majoritaire : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir – Poursuite de la discussion générale

Document 05-06/2 : Intercommunales à participation provinciale minoritaire : Rapport d'activités 2004-2005 et perspectives d'avenir – Poursuite de la discussion générale

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- La discussion générale sur ces deux dossiers a été ouverte hier et se poursuit aujourd'hui.

J'ai deux orateurs inscrits pour les intercommunales majoritaires, à savoir M^{me} LAMBRIX, M. MASSIN et un orateur pour les intercommunales minoritaires à savoir M^{me} FRENAY. Quant à M. GEORGE, il interviendra sur les deux rapports. J'invite M^{me} FRENAY à la tribune.

M^{me} FRENAY (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, à l'audition du rapport qui nous en a été fait, des expressions peu amènes du style « république bananière » ont été tenues lors de l'examen du rapport d'activités Les Affaires économiques – Intercommunales à participation provinciale minoritaire.

Ces propos visaient l'Intercommunale de Spa-Francorchamps et nous interpellent d'autant plus qu'ils ont été tenus par son ancien président. Dans un souci de transparence et dans le but de nous rassurer sur la saine gestion des deniers publics, nous souhaiterions, Monsieur le Député, que vous nous donniez votre sentiment sur l'incident et sur les explications que vous n'avez pas manqué de réclamer à votre prédécesseur.

D'autant que l'intercommunale suivante (Aqualis) au rapport en a également pris pour son grade tant dans son problème de gestion que dans son rapport d'activité qui nous apparaît bien mince.

Nous souhaiterions à l'avenir avoir aussi plus de temps afin d'examiner ces rapports, tous les conseillers de cette assemblée ne sont pas des politiques à temps plein, il serait bon pour le respect de la démocratie de prendre le temps de l'examen des dossiers afin que chacun ait pu se faire une opinion non seulement éclairée mais documentée sur le sujet qui le préoccupe.

Pour ce qui concerne les participations provinciales dans les Sociétés Anonymes nous souhaiterions la plus grande transparence dans ces dossiers et surtout que la part publique de ces sociétés anonymes soit vraiment effective et exercée comme telle.

Comment réagissez-vous, M. le Député, face aux interpellations des organisations syndicales quant aux conditions de travail, d'engagement et de vie du personnel ouvrier sur le site du Country-hall ? Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame. M. MASSIN.

M. MASSIN (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, ma question aussi portera sur la SPI+ qui manifestement a la cote.

En effet, actuellement la SPI+ a souvent les honneurs de la presse pour ses projets et ses réalisations.

Pas que de la presse d'ailleurs puisqu'à cette tribune, hier, notre collègue M. COLLETTE dressait un tableau très complet et très élogieux des matières dans lesquelles excelle la SPI+.

M. COLLETTE recommande activement à la Députation permanente d'être vigilante quant au rôle que la Province, par l'intermédiaire de la SPI, son acteur de terrain, pourrait jouer au niveau du relais local de stimulation économique que le Gouvernement wallon entend mettre sur pied.

Ma question sera la suivante :

Depuis quelques semaines, la SPI est régulièrement citée comme candidate à ce relais local de stimulation économique, avec le GRE au sein duquel l'Université joue un rôle important ainsi que l'a souligné M. DEFAYS. Messieurs les Députés permanents, pouvez-vous nous éclairer quant aux enjeux et aux issues de ce débat.

D'avance, je vous en remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Madame LAMBRIX.

M^{me} LAMBRIX (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues. Bonjour Olivier, vous allez bien Olivier.

M. Olivier HAMAL, Député permanent (de son banc).- Et vous M^{me} LAMBRIX, vous allez bien ?

M^{me} LAMBRIX (à la tribune).- Je vais bien merci.

M. GILLES, Député permanent (de son banc).- Nous ne vous dérangeons pas ?

M. LE PRESIDENT.- S'il vous voulez bien, poursuivez dans l'ordre du jour, Madame.

M^{me} LAMBRIX (à la tribune).- Comme vient de le dire, M. MASSIN, notre collègue, M. COLLETTE nous a brossé hier lors de son intervention une partie de l'éventail des services et missions aussi diversifiés que complexes de la SPI+ ce qui me dispense d'en refaire le relevé.

En tant que mandataire communal il a tout naturellement mis l'accent sur l'importante aide que la SPI+ apporte aux communes.

Il a également soulevé le rôle que la SPI+ pourrait jouer dans la mise en oeuvre du plan Marshall en Province de Liège.

Ce plan devrait en outre permettre aux entreprises de se développer en région liégeoise.

On a déjà évoqué jadis à cette tribune la raréfaction des terrains.

Les équipes à la SPI+ s'efforcent avec conviction et force de trouver des solutions à ce problème dans le cadre du plan prioritaire.

Mais, une fois des terrains disponibles ces terrains doivent être équipés.

Il y a peu de temps, la SPI + lançait comme l'ensemble des intercommunales de la région d'ailleurs, un cri d'alarme à ce sujet.

M. le Député rapporteur peut-il nous dire dans quelle mesure le plan Marshall pourrait aider la SPI+ à trouver une solution à ce problème.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur GEORGES.

M. GEORGE (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Chers Collègues, la Wallonie n'est pas un lointain pouvoir qui nous serait extérieur.

C'est devenu le pouvoir politique qui est de nature à influencer de manière la plus importante notre façon de vivre, notre façon d'être au sein de notre institution.

Durant les dernières vingt années, ce que nous appelons aujourd'hui le pouvoir fédéral, autrefois l'Etat national, s'est vidé peu à peu d'une partie de ses compétences.

Celles-ci ont été transférées vers le haut, à savoir vers l'Europe et ses institutions dans le cadre notamment d'une politique monétaire unifiée.

Celles-ci ont également été transférées vers le bas, à savoir les Régions et Communautés dans le cadre d'un mouvement de plus large fédéralisation.

Ce qui dès lors se passe et se décide dans les gouvernements de notre Région wallonne et de la Communauté française est bien plus de nature à influencer le quotidien de nos vies, de notre institution, que ce n'était le cas il y a vingt ans.

Je ne vais pas évoquer les causes structurelles qui sont notamment à l'origine de la dégradation du tissu industriel, le taux de chômage qui reste à une hauteur inacceptable, le faible niveau de formation d'une très grande partie de la population active et des jeunes qui sortent de l'école, l'insuffisance des investissements privés...

Je voudrais simplement rappeler qu'en début du 20^{ème} siècle, à l'heure de l'Exposition Universelle qu'accueillait la Ville de Liège, notre Région était sur le plan économique l'une des régions dominantes.

C'est dès lors conscient de la nécessité de mettre en place une dynamique positive pour chacun des wallons qu'est intervenu l'accord de gouvernement PS-CDH pour la Région wallonne et la Communauté française. Le sort de la Wallonie est entre les mains des Wallons et des Wallonnes.

Il convenait d'agir avec force et détermination, raisons qui ont fondé le contrat de majorité reposant sur divers plans stratégiques outre une nouvelle méthode de gouvernance moderne et innovante.

C'est dans la suite de cet accord que le Gouvernement wallon a décidé durant le mois d'août-septembre dernier de concentrer ses forces sur l'essentiel des mesures les plus porteuses en :

- créant des pôles de compétitivité ;
- stimulant la création d'activités ;
- allégeant la fiscalité sur l'entreprise ;
- dopant la recherche et l'innovation en lien avec les entreprises ;
- suscitant des compétences pour l'emploi.

Des moyens exceptionnels ont été mis en oeuvre puisqu'ils représentent plus d'un milliard d'euros à charge du budget régional sur quatre ans.

L'institution provinciale. Dans la suite de la régionalisation de la loi provinciale et communale, le Parlement wallon, par décret du 12 février 2004, a agencé un nouveau cadre institutionnel et organisationnel des Provinces wallonnes.

Diverses mesures sont mises en oeuvre visant à renforcer le contrôle politique de l'assemblée sur le fonctionnement de l'institution et de ses divers rouages.

Il appartient à nos Provinces et bien entendu à notre Province de Liège de faire la preuve durant la future législature, de leur pleine légitimité en tant qu'acteur et pouvoir local reconnu à part entière et de s'imposer comme partenaire incontournable des communautés, des Régions et des communes.

Comme les autres Provinces, notre Province de Liège doit relever ce double défi, à savoir de répondre à l'attente de nos citoyens et de faire en sorte de notre Province devienne l'endroit d'un monde industrialisé où se façonnent les conditions d'une société neuve, société à la fois capable d'innover, de créer, d'assurer une vie sécurisante à toutes et à tous et de garantir un avenir aux générations futures, mais également de démontrer sa pleine légitimité en tant qu'acteur de ce développement économique.

Les actions prioritaires pour l'avenir wallon soutenues par le Gouvernement wallon auront une influence important sur notre institution.

Mais notre institution peut également démultiplier, prolonger, soutenir les priorités du Gouvernement wallon.

Les esprits chagrin feront état de ce que pour alléger les fiscalités sur l'entreprise et rendre la Wallonie fiscalement concurrentielle sur le plan européen, les taxes provinciales seront supprimées et pour notre Province, il s'agit donc d'une de ces taxes qui est prévue depuis plusieurs années dans le budget.

Certes une compensation partielle (85 %) est prévue par la Région wallonne, grâce d'une part à la diminution de la part provinciale prévue dans le financement des Services régionaux d'incendie et d'autre part à la redistribution des surplus dégagés au travers d'une nouvelle solidarité entre Provinces via une nouvelle répartition du Fonds des Provinces.

Vous conviendrez que cela n'a qu'une importance relative.

Par contre, il convient de relever les défis qui nous sont assignés et qu'attendent nos citoyens.

Il nous appartient d'être des acteurs d'une nouvelle dynamique indispensable à notre région.

C'est en effet aujourd'hui que nous construisons les fondements de la prospérité de demain dans une société que nous voulons certainement plus égalitaire, plus solidaire, dans une société économique que nous voulons plus juste, plus équitable.

Quel sera ainsi le rôle de la Province dans la rationalisation et la coordination des acteurs de la stimulation économique, sa place dans les antennes locales des agences régionales ?

Quelles mesures pourrons-nous mettre en oeuvre pour élargir l'offre des lieux d'accueil pour les enfants et les services d'aide ou d'accompagnement pour les personnes dépendants ; l'insuffisance de ceux-ci constituant un obstacle manifeste dans l'engagement de la vie professionnelle principalement des femmes ?

Quel sera le rôle de la Province et des intercommunales dans lesquelles nous participons dans le cadre de l'assainissement des sites d'activités économiques désaffectés ?

Quels efforts pourrons-nous mettre en oeuvre pour encourager également les programmes d'excellence, les programmes mobilisateurs en matière d'enseignement ?

Comment notre enseignement pourra-t-il bénéficier des efforts en vue de renforcer l'enseignement qualifiant, répondre aux défis de pouvoir se former rapidement dans les langues étrangères... ?

Si le pouvoir wallon a décidé de concentrer ses forces sur son redressement économique, il l'a fait en voulant développer un mouvement d'ensemble qui s'adresse également à tous les acteurs responsables du dynamisme wallon.

Les Intercommunales.

Si il y a vingt ans, voire encore dix ans, celles-ci pouvaient d'année en année répéter les mêmes comportements pour répondre aux attentes de nos citoyens, elles se trouvent actuellement confrontées à deux mouvements qui ont été et qui seront encore demain de nature à modifier leur comportement, voire leur structure, et ce pour atteindre de nouveaux résultats.

Ces deux mouvements sont :

- une volonté que je qualifierais d'économique, de soumettre dans une série de secteurs nos intercommunales aux lois de la concurrence commun dénominateur de tous les marchés au niveau européen ;
- le second politique qui est de vouloir en réduire le nombre de moitié.

Vous me permettrez d'évoquer nos intercommunales en les rangeant en fonction de ces deux grands mouvements qui affectent une partie d'entre elles en trois catégories, à savoir :

- les intercommunales de services publics au sens strict ;
- les intercommunales de services publics soumises à la concurrence avec les autres entreprises du secteur public ou privé ;
- les intercommunales de services pour des publics ciblés dans des secteurs particuliers.

Dans la première catégorie, je rangerais l'AIDE, la CILE, et Intradel.

Pour l'heure, en effet, c'est sur les pouvoirs publics que reposent essentiellement toutes les obligations en matière d'égouttage, de distribution d'eau, de récupération, tri et traitement des déchets.

Ces trois intercommunales ont ainsi ces vingt dernières années relevé des défis extrêmement importants.

Les rapports de gestion qui nous sont adressés par ces intercommunales démontrent à suffisance que le chemin est encore long à parcourir.

Ainsi :

- pour répondre aux exigences de la Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.) chargée d'exécuter la politique du Gouvernement wallon dans le domaine de l'eau, l'A.I.D.E. a prévu un programme d'investissement encore plus important pour les années 2005-2009 ;
- la C.I.L.E., par les investissements menés en matière de protection de captage, la rénovation des installations et conduites, entend demain encore mener une politique générale soucieuse de la qualité de l'eau au quotidien ;
- INTRADEL cherche à répondre aux nombreux problèmes de gestion et traitement des déchets en essayant de peser sur un changement des habitudes de consommation.

Ces intercommunales, aussi et cela a son importance, par les marchés publics auxquels elles font appel pour mener leurs investissements, par les services qu'elles rendent, ont également une action importante à jouer dans le redéploiement et la modernisation de notre Province et notre Région.

Dans la seconde catégorie, je placerais l'A.L.E., la SOCOLIE et l'A.L.G.

Comme je l'ai dit, il y a quelques instants, un processus d'ouverture du marché de l'électricité et du gaz est un processus irréversible dans lequel nos intercommunales sont confrontées d'une part à l'ouverture des marchés et d'autre part à une concurrence renforcée.

Ce n'est en effet plus sur le territoire national que cette concurrence est organisée même si divers organes ont été mis en place tant sur le plan fédéral que sur le plan régional pour assurer le contrôle de cette concurrence.

Qui dit mise en concurrence nécessite :

- une capacité importante d'autofinancement ;
- un management apte à répondre à tout changement du marché, à de nouveaux besoins ;
- une politique commerciale dynamique.

Pour ces trois intercommunales, les cinq dernières années ont entraîné bien plus de modifications de comportement que connues durant les cinquante années précédentes.

Il est aujourd'hui l'heure de rappeler :

- que notre institution provinciale est actionnaire majoritaire dans l'A.L.E. ;
- que si depuis le 7 octobre 2004, la Province de Liège ne compte plus parmi les coopérateurs de la SOCOLIE, c'est parce que cette dernière intercommunale a cédé l'ensemble de ses parts à l'A.L.E. qui apparaît désormais comme largement majoritaire en termes de capital détenu dans la SOCOLIE ;
- et que notre Province reste un actionnaire de référence au sein de l'ALG.

En cette qualité, il nous appartient de suivre l'évolution de ces structures en leur donnant les capacités suffisantes tant sur le plan financier que humain pour répondre à de nombreux défis. Je suis persuadé que nous pouvons relever ceux-ci.

Dans la troisième catégorie, je rangerais la SPI et la S.L.F.

La S.P.I. dont le rôle peut être considéré comme essentiel comme agent de développement en raison de l'importance de la qualité de ses services ainsi que la force de ses nombreux réseaux et partenariats.

La S.L.F. par le financement d'opérations de grande ampleur, de projets de développement urbanistique ou d'amélioration du cadre de vie, de la coordination d'investissements de nature à donner une autre dynamique, une autre image à notre Province.

L'ensemble des structures, par la valeur ajoutée qui est la leur, est bien susceptible de co-générer une dynamique globale dans toutes ses dimensions et de prolonger le plan de relance économique de la Région wallonne que le Gouvernement wallon a décidé de prendre à bras le corps.

Je n'ai pas, dans cette intervention, évoqué la participation de notre institution provinciale dans d'autres structures, notamment dans le milieu hospitalier.

Le temps me manque.

Ce n'est pas par manque d'intérêt, mais j'ai voulu surtout centrer ce que j'avais à vous dire sur des réponses qui pouvaient être données tant par notre institution provinciale que par les intercommunales dans lesquelles

Je ne peux cependant quitter le tour de nos intercommunales sans évoquer « le mauvais élève du lot » : FRANCORCHAMPS.

Comme vous le savez, c'est une « fusée à trois étages » qui fut conçue il y a quelques années.

Je n'ai pas à revenir sur la leçon que Monsieur AVAUX et d'autres entendaient nous donner.

Des « experts » furent même mandatés pour tenter de nous convaincre fraîchement sortis de leurs études.

L'on sait que la fusée n'a pas décollé.

La base de la structure ne contrôle pas la tête de celle-ci.

Le milieu de la fusée agit sans contrôle par les pouvoirs publics.

Quant au poste de pilotage, il comptait certainement sur le carburant des autres pour réaliser ses objectifs.

L'axe KUBLA, BACQUELAINE, DEFOURNY n'était manifestement pas une colonne vertébrale sérieuse.

La Province de Liège n'est plus dans le poste de pilotage certes, mais cela justifie-t-il que le rapport d'activités qui nous est soumis ne comprenne, en ce qui concerne l'intercommunale du Circuit de Spa-Francorchamps, que la liste des membres associés, le calendrier 2004, le programme d'investissements pour 2005 et aucun commentaire digne de ce nom sur les perspectives futures, sur un plan stratégique digne de ce nom... ?

Cela ne doit cependant pas éclipser les efforts de notre institution, je le dis pour toutes les autres structures à laquelle nous participons et la nécessité de répondre à l'attente de nos citoyens.

Je terminerai par là par la gouvernance – la transparence et je vous dirai quelques mots.

Dans tous les secteurs de notre vie sociale, économique et culturelle, l'heure est depuis quelques années à la transparence.

De nombreuses professions ont accepté une mutation en quittant le domaine d'une sorte de notabilité pour accepter le risque de se confronter aux défis de cette transparence.

L'erreur du monde politique serait de croire qu'il serait en quelque sorte la victime d'un voyeurisme qui le concernerait seul.

Cette demande est bien plus large et s'adresse pratiquement à l'ensemble des intervenants dans quelque secteur que ce soit.

N'ayons dès lors pas peur d'ouvrir nos livres, d'expliquer ce que nous faisons, le temps que nous y consacrons, les choix que nous devons exercer et qui dit choisir dit aussi renoncer.

L'heure est également à la gouvernance que l'on veut moderne et innovante par des démarches plus participatives, plus cohérentes, à l'amélioration de l'efficacité, de l'objectivation des décisions, de l'harmonisation et de la simplification des règlements.

C'est aussi un défi qu'il appartient à chacun d'entre nous de relever pour que notre institution fasse la preuve de sa pleine légitimité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres intervenants ? Personne. Je déclare la discussion close. Je demanderai à M. MESTREZ, qui a annoncé son retard aujourd'hui quand il voudra répondre mais j'imagine que ce sera demain.

Document 05-06/14 : L'Intranet : Rapport d'activités 2004-2005 et Perspectives d'avenir – Réponse de la Députation permanente

Document 05-06/9 : L'Enseignement : Rapport d'activités 2004-2005 et Perspectives d'avenir – Réponse de la Députation permanente

Document 05-06/10 : La Formation et les Centres PMS : Rapport d'activités 2004-2005 et Perspectives d'avenir – Réponse de la Députation permanente

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour : document 05-06/14, point 14 de l'ordre du jour : document 05-06/9 et point 15 de l'ordre du jour : document 05-06/10. Je cède la parole à M. le Député permanent André GILLES pour la réponse de la Députation permanente. Merci de nous rejoindre Monsieur le Député.

M. André GILLES, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Président, tout d'abord, veuillez excuser mon collègue dont vous avez annoncé le retard et à juste titre parce que je viens de le quitter en réunion.

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, chers Collègues, par vos nombreuses questions vous avez, cette année encore, confirmé tout l'intérêt vigilant que vous portez aux matières relevant de ma responsabilité au sein de la Députation permanente.

Ma réponse couvrira ces différents domaines, successivement l'Enseignement, l'Intranet et la Formation.

Je m'en tiendrai à l'essentiel, mais vous savez et plusieurs d'entre vous ont bien voulu le rappeler, que notre 6ème Commission est un lieu permanent de débats et d'échanges où nous continuerons nécessairement nos réflexions dans les semaines et les mois à venir.

S'agissant de l'Enseignement, vous me permettrez tout d'abord d'exprimer ma satisfaction quant aux chiffres de l'actuelle rentrée, qui sont une nouvelle fois en hausse, puisque notre enseignement secondaire progresse de 3,03 % atteignant une population au 30e jour de 9 343 élèves, tandis que la hausse enregistrée dans nos Hautes Ecoles, de date à date au 15 octobre et alors que les inscriptions sont loin d'être clôturées, est de 4,50 % avec une population globale de 8 093 étudiants. Ces chiffres sont évidemment réjouissants et j'y vois surtout une juste récompense pour toutes celles et tous ceux qui s'investissent à nos côtés pour faire de notre Enseignement provincial l'un des fleurons de l'action de la Province de Liège au service de nos jeunes, bien sûr, mais aussi de l'ensemble du Pays de Liège et de son avenir, qui nécessite évidemment des diplômés bien formés à des métiers novateurs et à haute valeur ajoutée.

« La Wallonie a besoin de techniciens et de spécialistes, nous les formons ». Ce n'est pas un slogan publicitaire, c'est une réalité et le public qui fait ainsi confiance à nos établissements scolaires l'a parfaitement compris. Nous avons besoin plus que jamais de diplômés avec des têtes bien pleines mais également des têtes bien faites, aptes à devenir des acteurs socio-économiques dont notre région a besoin, mais en même temps des citoyens actifs et responsables, conformément à notre Projet éducatif, des hommes et des femmes capables de prendre individuellement leur destin en main, pour le plus grand bien collectif.

Former des citoyens responsables, comme vous avez raison M. MASSIN d'y insister dans votre question, en me demandant de synthétiser notre action dans ce domaine.

En effet, la citoyenneté est un terme général et bien des aspects de la vie en communauté comme la tolérance, l'altruisme, la démocratie, l'environnement, la justice, la santé peuvent entrer dans ce concept. La citoyenneté, c'est le respect de l'autre et le respect de soi.

C'est aussi s'assumer et assumer ses responsabilités dans un monde en pleine mutation. Les jeunes y manquent parfois de repères et l'enseignement de la Province de Liège mène de nombreuses actions afin de les sensibiliser à ses différents aspects d'un comportement citoyen.

Je citerai à titre d'exemples des projets menés dans nos établissements provinciaux.

Ainsi la plupart de nos écoles secondaires organisent des élections, sur un modèle démocratique, de délégués de classe. L'importance d'une mise en place rigoureuse de cette représentation d'élèves doit être soulignée car elle constitue un lieu d'apprentissage par excellence du fonctionnement démocratique et citoyen : savoir écouter les autres, exposer clairement son point de vue, participer activement à la vie d'une institution, prendre des responsabilités et accepter d'appliquer des résolutions prises à la majorité, même si on est dans l'opposition.

Les conscientiser à l'importance de leurs choix politiques à tous les échelons de décision et ainsi les amener à être responsables, conscients du fait que la politique c'est l'affaire de chacun, que chacun y a sa place. Notre Direction générale a d'ailleurs réalisé déjà deux précieuses brochures d'information à ce sujet et prépare une troisième en vue des élections communales et provinciales de l'an prochain.

Si œuvrer à la construction du futur est le rôle des jeunes, il ne faut jamais oublier les leçons du passé. Ainsi chaque année des classes se rendent au fort de Breendonk afin d'éveiller chez les jeunes la vigilance face à la montée des extrémismes. De même, en collaboration avec la Fondation Paul BRUSSON, des jeunes de tous les réseaux d'enseignement secondaire de la Province de Liège participent annuellement à un voyage commémoratif au camp de concentration de Mauthausen.

Dans ce cadre, afin de les conscientiser à l'importance de cette visite, une procédure pédagogique a été mise en place dès l'année scolaire 2004-2005. Une introduction historique a été dispensée aux jeunes participants afin d'éclairer leur compréhension sur l'époque et sur l'idéologie qui a conduit à la destruction de la démocratie et des droits et libertés. Cette réunion a permis aux jeunes de faire mutuellement connaissance avant le voyage et surtout de se préparer au fait de devenir « passeurs de mémoire ». Ils ont reçu à cette occasion un dossier pédagogique élaboré également par la Direction générale de l'enseignement.

Je remercie notre collègue Josette MICHAUX pour l'investissement particulier qu'elle a consenti à ce projet.

Comme vous le voyez les axes d'action sont multiples et nos enseignants sont pleinement conscients du rôle d'éducation qui est le leur. Former les jeunes au respect de l'autre dans ses différences qu'elles soient ethniques, culturelles, religieuses ou physiques – je pense ici notamment aux personnes âgées et aux personnes handicapées - est donc bien un objectif primordial à nos yeux.

L'Enseignement de la Province de Liège a toujours œuvré dans ce sens. Il persévéra dans cette voie. Faire de nos élèves des jeunes responsables, des citoyens actifs et des adultes épanouis restera notre priorité.

En veut-on encore un exemple, choisi parmi beaucoup d'autres ? M^{me} Joëlle POULIT, votre question me permet de redire brièvement toute l'importance de la culture dans l'éducation et la place privilégiée que nos écoles lui réservent.

Comme vous le rappelez très justement, Madame, les 7 et 8 mai 2005, un festival théâtral regroupant des productions artistiques de toutes les écoles provinciales, a eu lieu à HUY, lieu qui avait été retenu notamment en raison de ses infrastructures de grande qualité pour ce type d'activités.

Permettre aux jeunes de s'exprimer par le biais de spectacles variés comme des extraits de pièces de théâtre, des sketches ou des danses rencontre de nombreux objectifs pédagogiques tels que :

- renforcer les contacts entre professeurs et élèves ;
- développer la prise d'initiatives ;
- apprendre à respecter ses engagements et à assumer des responsabilités ;
- renforcer les liens entre les acteurs et les autres élèves impliqués dans le travail d'écriture, de conception des décors, de réalisation des costumes, de sonorisation, etc.

Les spectacles présentés à Huy en mai dernier étaient tous de réelle qualité, mettant en valeur les talents multiples d'élèves que nos professeurs responsables ont su porter au maximum de leurs possibilités, en ne ménageant ni leur temps ni leur énergie.

Dès l'année scolaire prochaine, en tirant les enseignements de cette première expérience, il sera proposé d'organiser une biennale de théâtre sur 4 centres : Huy, Verviers, Liège, Herstal et Seraing.

Cette organisation permettra de conserver nos objectifs pédagogiques mais aussi, par sa proximité, de mieux toucher les publics locaux et de permettre aux parents d'assister davantage aux représentations. Cette répartition géographique mettra aussi le théâtre sur la scène locale permettant un impact publicitaire élargi du savoir-faire de nos élèves et de nos enseignants.

Autre aspect de notre souci de formation d'adultes pleinement responsables, l'importance accordée à une éducation globale à la santé, que la question de M^{me} RUIZ a mise en évidence.

Je ne reviendrai pas ici sur l'ensemble des actions RestoQualité développées au sein de l'Enseignement de la Province de Liège et dont je vous ai tenu et vous tiendrai régulièrement informés.

Concernant la promotion d'une alimentation saine et de la santé à l'école, vous m'aviez déjà posé question l'an dernier, M^{me} RUIZ. Je vous avais répondu en m'engageant à "...faire élaborer un Programme Global d'Actions afin de développer, sur plusieurs années, un projet cohérent intégrant les différents aspects de l'éducation à la santé...". Le voici. Je vous le remets. Il s'inscrit dans une perspective de "Mieux-être dans une démocratie". Ce programme a été approuvé par la Députation permanente en date du 18 août dernier et, déjà, une première action de formation de 80 enseignants et infirmières de CPMS est en cours actuellement.

S'agissant de la question du tabac, qui retient également l'attention de M^{me} la Conseillère, la nouvelle législation qui entrera en vigueur le 1er janvier prochain a le mérite d'être claire en interdisant de fumer dans les lieux publics.

Dès le 3 mars de cette année, la Direction générale en informait les Instituts, tout en incitant les Directions à anticiper et à mettre en place une politique globale de restriction du tabagisme dans les espaces de travail. Dans le même souci, elle a favorisé la participation de nombreux membres de ses équipes de directions à la Journée d'information organisée le 17 juin au Palais des Congrès par le Comité provincial pour la Promotion du travail sur le thème « Halte au tabac sur les lieux du travail ».

Je citerai aussi l'exemple de l'action « Le tabac, c'est tabou », menée par exemple au Lycée Jean Boets et à l'Athénée de Flémalle. Commencée par une conférence de Monsieur FRIDMAN, professeur à l'U.L.B., cette campagne est prise en charge par des élèves non-fumeurs et anciens fumeurs. Par des enquêtes régulières sur les habitudes des jeunes, par des entretiens avec leurs condisciples, par des campagnes d'affichage et actions menées avec le soutien des étudiants infirmiers de la Haute Ecole André Vésale, elle-même « école sans tabac » depuis 2 ans déjà, ces groupes ont un grand impact sur leurs pairs.

De la même manière, s'agissant des différents distributeurs automatiques de boissons et de nourriture, qui font également l'objet de vos préoccupations, outre les réponses qui vous ont déjà et continueront de vous être apportées en 6e Commission, le même souci d'une attitude responsable nous anime. L'école n'est toutefois pas, à ce niveau comme à bien d'autres, un lieu isolé du monde ambiant et le simple bon sens, M^{me} la Conseillère, oblige à tenir compte des réalités. Même s'ils étaient prohibés intra muros dans les écoles, nous n'aurions évidemment pas le pouvoir d'en interdire l'accès et l'utilisation dès que les portes de celles-ci seraient franchies ! Ici encore, notre rôle est d'éduquer et, autant que faire se peut, de prévenir en soutenant des initiatives allant dans ce sens. Les fontaines à eau et les distributeurs de produits laitiers s'inscrivent parfaitement dans cette démarche.

Ces différentes responsabilités en matière d'éducation globale de nos jeunes, l'E.P.L. les exerce donc pleinement.

Bien entendu, fréquenter nos écoles, c'est aussi et avant tout y trouver la possibilité d'apprendre sérieusement un métier et d'acquérir une qualification et une certification.

C'est vrai notamment pour ce qui concerne les CEFA, qui ont fait l'objet de la très pertinente question de M^{me} Anne-Marie PERIN. Vous me demandez d'abord, M^{me} la Conseillère, un bilan à l'occasion de leur 20^e anniversaire.

Au départ d'une expérience entamée durant l'année scolaire 1984-1985 avec les Centres d'Enseignement à Horaire Réduit, nos 4 CEFA provinciaux comptent aujourd'hui au total 520 élèves (chiffres du 15 janvier 2005) et leur évolution est positive en terme de population scolaire depuis 1992, puisque nous progressons annuellement d'environ 25 élèves.

Les élèves du CEFA suivent 15 périodes de cours à l'école (6 périodes de cours généraux et 9 périodes de cours pratique), ce qui correspond à deux journées de cours à l'école. Pour le temps restant, ils travaillent sous contrat en entreprise. S'ils ne sont pas sous contrat, ils restent à l'école sous la responsabilité des professeurs de pratique professionnelle.

Pour encadrer ces élèves, interviennent également des accompagnateurs dont la mission consiste à entretenir des relations soutenues avec les milieux socio-économiques et à suivre l'élève dans sa démarche d'insertion professionnelle et de conclusion du contrat avec l'entreprise. Le tout sous la responsabilité d'un Coordonnateur et sous l'autorité du Directeur de l'établissement siège du CEFA.

Les contrats conclus avec les entreprises sont les plus divers, depuis la CISP (Convention d'Insertion Socio-Professionnelle), propre au CEFA, jusqu'au Contrat d'Apprentissage Industriel (CAI) en passant par la Convention de Premier Emploi (CPE) pour les jeunes de plus de 18 ans. Dans nos CEFA, 80% des élèves ont un contrat. Seuls 20% sont sans activité à l'extérieur de l'école, et ce pourcentage est en réduction constante depuis plusieurs années.

Vous souhaitez aussi, M^{me} PERIN, connaître les perspectives d'avenir en ce domaine, en particulier dans le contexte du « Contrat pour l'école ».

Le choix et l'apprentissage d'un métier à l'école est une des dix priorités proposées par le Contrat pour l'Ecole. L'objectif général en est la revalorisation de l'enseignement qualifiant. Pour atteindre cet

objectif, cinq chantiers ont été déclarés prioritaires. Parmi ceux-ci, et pour reprendre les termes utilisés, figure l' « inscription de l'alternance dans l'enseignement qualifiant ».

La problématique de la revalorisation des métiers nous intéresse bien entendu tout particulièrement, nous qui, en Province de Liège, organisons dans nos écoles secondaires pour une large part de l'enseignement qualifiant, c'est-à-dire de l'enseignement technique de qualification et de l'enseignement professionnel de qualification.

Je ne souhaite ni ne puis faire ici l'historique de l'enseignement en alternance ni comparer les mérites respectifs de chacun de ces deux systèmes d'apprentissage, le plein exercice et l'alternance. Chacun a ses défenseurs et ses détracteurs.

Et si ces deux systèmes ne s'opposaient pas autant qu'on le dit ? et s'ils concernaient des typologies différentes d'élèves ? et s'ils pouvaient coexister harmonieusement au sein de nos écoles ? En d'autres termes, ces deux méthodes d'apprentissage ne seraient-elles pas plutôt complémentaires que concurrentielles ? Je le pense sincèrement.

Le temps me semble venu, en tout cas, de lancer une vaste réflexion sur cet important sujet : réflexion sur le concept de l'alternance, réflexion sur ce que pourrait être un partenariat adapté et encore plus performant avec les entreprises de la région, réflexion sur la systématisation des stages en entreprises et l'utilisation optimale des Centres de Compétences, réflexion sur l'organisation de 7^e années en alternance permettant à nos étudiants d'utiliser leurs acquis scolaires pour engranger une première expérience professionnelle.

A ce propos, et en avant-première, j'ai le plaisir de vous annoncer que la Fondation Jean Boets, avec mon soutien et celui de la Direction générale, se propose d'organiser dans les mois à venir un important colloque sur les CEFA avec la participation sollicitée de M^{me} la Ministre Arena. Ce colloque aura lieu sur le site du CEFA de l'Ecole Polytechnique de Verviers.

Il est en effet l'une des voies privilégiées par le « Contrat pour l'Ecole » afin de donner à un maximum de jeunes la possibilité réelle de poursuivre leurs études jusqu'au plus haut niveau. Ce sont d'ailleurs les termes mêmes de votre question, M^{me} DAHNER, quand vous m'interrogez particulièrement sur le rôle à cet égard de l'enseignement de promotion sociale.

En effet, et sans nul doute, celui-ci offre aux jeunes âgés de 18 ans et plus qui ont interrompu leur cursus scolaire, la possibilité de se réinsérer dans un processus de formation conduisant à une certification. Non seulement, il est à même de valider les compétences qu'ils ont déjà acquises dans leur parcours scolaire ou même parfois au cours d'une courte expérience professionnelle mais de plus, il propose à ceux qui ont subi un décrochage scolaire, un système d'enseignement alternatif qui, tout en restant souple et adaptable, les conduit à l'obtention de certificats ou diplômes.

Vous le savez, l'Enseignement de promotion sociale délivre non seulement des titres d'études qui lui sont spécifiques mais également correspondant à ceux de l'enseignement de plein exercice.

Citons par exemple la formation dite « CESS » qui octroie le Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur homologué et équivalent à celui du plein exercice, offrant ainsi la possibilité à un jeune en décrochage scolaire de se réinsérer dans l'enseignement supérieur de plein exercice.

La volonté inscrite dans le Contrat pour l'école est d'accroître le nombre de ces titres de promotion sociale équivalents à ceux du plein exercice tant au niveau secondaire qu'au niveau supérieur.

Je veux souligner ici le rôle actif et prospectif de nos huit Instituts de Promotion sociale en ce domaine. En effet, nous orientons préférentiellement notre offre de formations vers celles qui conduisent à

un titre équivalent à celui du plein exercice. Au niveau secondaire, trois de nos Instituts organisent la formation CESS et cinq d'entre eux proposent des formations qualifiantes qui donnent déjà accès, ou qui le donneront sous peu, à un CESS après la réussite du complément de formation générale cité plus haut.

Au niveau du supérieur, nous développons la même politique et favorisons l'organisation des baccalauréats qui ont déjà obtenu la correspondance, c'est-à-dire ceux qui délivrent des titres équivalents à ceux de l'Enseignement supérieur de plein exercice, ou des graduats qui sont sur le point de l'obtenir et qui seront donc également appelés baccalauréats. Citons nos deux baccalauréats en électromécanique et en soins infirmiers, nos trois graduats en comptabilité, nos deux graduats en informatique de gestion, celui en secrétariat, sans oublier notre formation en optique-optométrie qui a été reconnue comme baccalauréat et dont la formation équivalente dans le plein exercice n'existe pas actuellement.

Quant au Processus de Bologne, les formations de promotion sociale de niveau supérieur, dites correspondantes, que je viens d'évoquer, doivent s'y intégrer dans le respect du Décret du 31 mars 2004. Nos techniciens et notre Inspection y travaillent activement. Depuis septembre 2005, les Instituts de Promotion sociale de Seraing supérieur et de Verviers technologique entament ainsi une démarche Qualité pour leur formation en électromécanique, selon la méthodologie préconisée par l'Agence pour la Qualité dans l'Enseignement Supérieur (AEQES). La première étape consiste en une évaluation menée au sein de l'établissement.

Je tiens à ce propos à souligner que, fort heureusement, la réflexion sur la qualité ne date pas d'aujourd'hui et que depuis des années déjà, nos Instituts n'ont cessé d'y œuvrer, notamment pour ce qui a trait aux conditions d'accueil et d'enseignement, par exemple en organisant des synergies à différents niveaux.

Ceci m'amène tout naturellement à vous parler de notre enseignement supérieur en Hautes Ecoles auquel, comme d'habitude et je l'en remercie, M. Maurice DEMOLIN n'a pas manqué de réserver toute son attention et à propos duquel il me pose plusieurs questions éclairées. Vous avez parfaitement raison, M. DEMOLIN, tant cet enseignement rencontre un succès sans cesse croissant en populations scolaires (+ 4,5 % encore pour cette rentrée, je l'ai déjà signalé), et tant il est un élément essentiel au redéploiement économique de notre région.

Effectivement, la Haute Ecole Rennequin Sualem met en évidence son expertise dans de nombreux domaines de pointe. C'est ainsi que la presse a largement fait écho, y compris aux dehors de nos frontières, des performances de nos étudiants dans le domaine de l'informatique. A deux reprises, cette Haute Ecole s'est classée en finale du Concours international organisé par la Société Microsoft. Nous en sommes justement fiers, mais ce n'est qu'un exemple parmi d'autres collaborations de haut niveau, comme celles qui existent avec Oracle, leader mondial en matière de bases de données, ou encore avec Cisco, numéro un des technologies réseau.

Ces collaborations répondent à un souci constant des enseignants : confronter les étudiants, tout au long de leur cursus, aux différents environnements technologiques, à l'image de ce qui se passe dans l'entreprise.

Il faut enfin souligner que ces prix et ces partenariats variés contribuent à façonner plus encore l'image positive de notre enseignement dans le monde socio-économique et de la recherche. Un diplôme de la Haute Ecole Rennequin Sualem est considéré comme un label de qualité par l'entreprise.

Il s'agit là certainement d'indicateurs tout aussi favorables au redéploiement économique de notre région.

Deux nouveaux projets de recherche FIRST/Région wallonne viennent d'être remportés par des enseignants du Département « Ingénieur industriel » de la même Haute Ecole « Rennequin Sualem ». Fondamentalement, ces deux projets de recherche s'inscrivent dans la volonté maintes fois illustrée et

réaffirmée par la Province de créer et maintenir avec le secteur économique et celui de la recherche, particulièrement la recherche appliquée, des relations concrètes et enrichissantes pour chaque partie. Les deux cas précités en sont d'excellents et très caractéristiques exemples.

Cette ouverture au monde socio-économique n'est pas neuve et concerne aussi, notamment, l'ingénierie de formations spécifiques pour la construction ou en matière de bio-sécurité et de bio-informatique.

Mais pour que de telles collaborations produisent tous leurs effets, encore faut-il que les partenaires se connaissent et se comprennent. C'est dans cet esprit, et j'y ai déjà fait allusion en évoquant la Promotion sociale, que la Province a décidé l'installation progressive d'un Système de Management par la Qualité au sein de ses Hautes Ecoles, meilleur moyen de rester en phase étroite avec le redéploiement économique de notre région à court, moyen et long termes.

Et, précisément, la relation avec le monde socio-économique - la cohérence de nos enseignements avec les besoins de ce dernier - constitue le point d'entrée de cette Démarche Qualité telle qu'initiée par la Haute Ecole Rennequin Sualem.

Vous m'interrogez également, Monsieur DEMOLIN, sur la stimulation auprès des jeunes de nos Hautes Ecoles d'un esprit d'entreprise propice au redéploiement économique de la région liégeoise. L'esprit d'entreprise n'est effectivement pas un vain mot au sein de la Haute Ecole Léon Eli-Troclet.

Depuis 2001, cette Haute Ecole développe des Young Enterprise Projects (YEP), autrement dit tout un programme créé en collaboration avec l'Asbl Jeunes Entreprises qui permet de jeter un pont entre le monde de l'entreprise et l'enseignement supérieur. Troclet a très vite compris toute l'importance de cette synergie entre les entreprises et ses étudiants afin de rendre leurs études plus proches de leur avenir professionnel et mieux en prise directe avec les besoins de l'économie.

Et en effet, au travers de ces projets entrepreneuriaux, les étudiants s'engagent à créer, de manière professionnelle, une entreprise. Pour passer de la théorie à la pratique, ils doivent, comme tout entrepreneur, imaginer, créer, composer, négocier, gérer des forces vives et combattre l'inertie, dans un esprit d'entreprise toujours tourné vers la recherche de solutions et l'innovation.

Certes tous ne deviendront pas des entrepreneurs, mais ils auront tous acquis un meilleur savoir-être et un meilleur savoir-faire qui ne pourront qu'accroître leur capacité d'intégration professionnelle.

En attendant, pour certains d'entre eux, l'aventure est déjà couronnée de succès ! C'est le moins qu'on puisse d'ailleurs en dire. Ainsi, en 2004 et en 2005, ce sont des étudiants de la Haute école Léon-Eli Troclet/Campus 2000 qui ont remporté la victoire au concours du meilleur plan d'affaires, concours conjoint à l'enseignement supérieur et universitaire de la Communauté française !

Mais quittons l'exemple pour revenir à la philosophie de ce projet auquel les étudiants et les professeurs de Troclet s'attèlent avec ferveur. S'il permet à nos jeunes, comme je l'ai indiqué, de s'inscrire d'emblée dans le plan de redéploiement économique de la Wallonie, il leur donne aussi l'occasion de s'intégrer dans la mobilité européenne, que nos trois Hautes Ecoles ont de longue date eu à cœur d'encourager.

Je m'en voudrais enfin de ne pas vous rappeler que demain, nous inaugurerons ensemble la seconde phase du Campus 2000, faisant de la Haute École de la Province de Liège L.E. Troclet un ensemble pédagogique regroupant plus de 2500 étudiants sur le même site.

Vous avez également abordé, Monsieur DEMOLIN, la problématique du secteur des soins de santé, lequel doit faire face en effet à trois défis majeurs : la pénurie du personnel infirmier, le développement dans le domaine des connaissances médicales et les qualifications de plus en plus pointues qui en résultent.

Vous l'avez bien souligné, la Haute Ecole André Vésale s'est bien évidemment adaptée à cette évolution. Elle est pratiquement la seule Haute Ecole en Communauté française de Belgique à proposer un panel de formations aussi varié dans le secteur des soins de santé.

Ceci lui permet de rassembler tous les intervenants en santé autour du patient dans une véritable interdisciplinarité qui est une des clés du développement futur des soins de santé. Son DES interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie est unique en son genre. Infirmiers, kinésithérapeutes, logopèdes, ergothérapeutes, diététiciens mais également assistants sociaux, professeurs d'éducation physique et gestionnaires des ressources humaines peuvent désormais se réunir à la Haute Ecole et parfaire leur formation autour de la personne âgée.

Vésale a d'ailleurs déjà été contactée et consultée par des universités étrangères (notamment française et allemande) pour la mise au point d'un master en psychogériatrie.

La Haute Ecole André Vésale prépare les futurs personnels de santé à l'évolution du secteur des soins de santé en les orientant vers des spécialisations qui vont leur permettre de continuellement accroître leurs compétences. L'organisation de multiples années de spécialisation nécessite certes des moyens importants mais il importe à notre Pouvoir organisateur de toujours répondre positivement aux besoins largement exprimés par les milieux hospitaliers. Nous maintiendrons ce choix de gestion.

La qualité de notre enseignement supérieur paramédical est d'ailleurs bien connue et appréciée à l'étranger. Outre l'accueil d'infirmières et infirmiers vietnamiens, Vésale a également prévu d'accueillir des étudiants portugais, bulgares et français dans le cadre de sa mobilité Erasmus. Parallèlement, plusieurs étudiants ont eu, ou auront, l'occasion de se former avec d'éminents spécialistes étrangers (je pense notamment à cette étudiante en diététique qui, dans le cadre d'une période d'études Erasmus, a pu rencontrer et travailler avec le Dr BARON, LE spécialiste mondial de la fibromyalgie à Trestel (Côtes d'Armor).

Enfin, les contacts permanents qu'ont les enseignants de la Haute Ecole André Vésale avec les acteurs de terrain et les autres opérateurs de formation du secteur, notamment l'Université de Liège, font de ceux-ci de vrais professionnels d'un enseignement supérieur de très haut niveau.

Quant au financement des Hautes Ecoles, M^{me} RUIZ, nous en avons largement débattu lorsque j'ai présenté en 6e Commission le plan d'optimisation déposé par l'Enseignement de la Province de Liège auprès de la Communauté française. Ce plan ayant été approuvé par la Ministre, le solde du financement complémentaire pour 2005 a été réparti en fonction de critères identiques à ceux toujours utilisés, à savoir l'identification des besoins et la concertation avec le personnel.

En ce qui concerne un éventuel refinancement structurel, nous sommes parmi les 29 Hautes Ecoles qui l'espèrent pour 2006... Je viens toutefois de vous montrer à suffisance que ces difficultés structurelles en matière de financement de l'enseignement supérieur par la Communauté française n'empêcheront en rien la Province de Liège d'aller de l'avant et nos trois Hautes Ecoles de faire chaque jour la preuve de leur qualité et de leur dynamisme.

Avant d'aborder l'Intranet et la Formation, je voudrais répondre très brièvement à la question de M^{me} RUIZ en ce qui concerne le chauffage des bâtiments et les économies d'énergie. Toutes les précisions sur les politiques en matière d'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE), et à présent d'Utilisation Rationnelle de l'Energie dans les Bâtiments (UREBA) et surtout les missions de la cellule énergie du Service Provincial des Bâtiments ont été rappelées et explicitées par mon collègue Georges PIRE vendredi dernier.

Je n'ai évidemment rien à y ajouter.

En ce qui concerne l'estimation de l'impact de la hausse des coûts de l'énergie sur les budgets de fonctionnement des établissements scolaires, à cet égard, je vous remets deux tableaux reprenant d'une part l'évolution du prix du marché et les prix réellement payés et, d'autre part, l'extrapolation pour 2006.

M^{me} FRENAY (de son banc).- C'est toujours pour la même.

M. GILLES, Député permanent.- En réponse à présent, toujours à Madame RUIZ, concernant sa question sur l'Intranet et le projet DidacTic, la Cellule de Coordination de l'Intranet assure le développement informatique et coordonne le projet de l'Ecole virtuelle.

Le projet présente deux aspects. D'une part la gestion administrative du cursus de l'étudiant, d'autre part la plate-forme pédagogique de formation à distance ou « e-learning ». L'ensemble doit constituer à long terme, une plate-forme complète tant pour l'enseignement que pour la formation en général.

Cette école virtuelle concerne, dans une première phase, l'enseignement supérieur et les trois Hautes Ecoles.

Cependant, en attendant la finalité du développement par l'ensemble des acteurs, la Cellule de Coordination Intranet a également réalisé à partir du cahier des spécifications rédigé par le Département Formation, l'étude informatique d'une plate-forme pédagogique ou « e-learning » pour l'enseignement secondaire et de promotion sociale afin de permettre au département Formation de poursuivre son planning de mise en œuvre du projet DidacTic.

Et j'aborde maintenant les questions relatives au Département formation.

Et toujours en ce qui concerne le projet DidacTic, vous m'interrogez sur l'analyse des besoins, le rôle des enseignants ou du comité de pilotage. Rappelons d'abord que DidacTic est une évolution du projet Zénith, et est donc bien le résultat d'une évaluation et d'une analyse des besoins, intégrées au pilotage du projet. Afin de vous apporter toutes les informations utiles, je vous ai remis, Madame RUIZ, un exemplaire du rapport « Bilan et perspectives » du projet Zénith. Ce rapport a été élaboré fin juin 2004 et vous y verrez notamment que les enseignants sont étroitement associés à la démarche. Ainsi, suite à l'appel à projets auprès des enseignants en mai dernier, 4 groupes d'enseignants sont au travail depuis la rentrée. Pour rappel, les travaux antérieurs du groupe Zénith ont notamment permis de réaliser une formation au « publipostage ». Je vous en remets un exemplaire également.

Madame PERRIN pose question sur les partenariats entre l'Institut Provincial de Formation des Agents des Services Publics et d'autres institutions

Le plan de formations continuées des agents des administrations locales et provinciales initié depuis plusieurs années au sein de l'Ecole de sciences administratives s'appuie largement sur un partenariat avec l'enseignement de promotion sociale : les Instituts provinciaux et ceux de tous les réseaux ainsi que Technifutur.

Nous étudierons encore d'autres possibilités de partenariats notamment en matière d'aide médicale urgente. J'aborderai cet aspect prochainement en 6e commission.

Monsieur KEUL, vous revenez sur la problématique de la formation des secouristes ambulanciers de la Communauté germanophone.

La problématique a déjà été discutée antérieurement et a abouti à un premier consensus en 2004, avec les représentants gouvernementaux et des services d'ambulance germanophones. Ce consensus portait sur la décentralisation d'une partie de la formation permanente.

Il était entendu que la partie pratique, nécessitant des locaux adaptés et un important équipement, ne pouvait être déplacée, sous peine de ne pouvoir garantir la qualité de la formation.

En juillet de cette année, cette question a de nouveau été évoquée avec le Ministre Bernd GENTGES, en charge de la Santé en Communauté germanophone. Quatre heures supplémentaires seront décentralisées : la moitié de la formation permanente sera ainsi réalisée au plus près possible des participants.

Madame DAHNER pose question à propos de l'Espace Tremplin et du Maillage social.

Au cours de l'année scolaire 2004-2005, 66 jeunes en difficultés ont été pris en charge dans les 4 espaces Tremplin existants. Aujourd'hui, tous ces jeunes sont retournés dans une école, un Centre de Formation en Alternance (CEFA), à l'Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et des PME (IFAPME), ou dans un enseignement spécialisé. Ils ont repris leurs études dans de bonnes dispositions.

Si vous vous en souvenez, lors de l'ouverture du premier espace Tremplin à Huy, en octobre 2003, j'annonçais de prochaines ouvertures. Et cela, pour rencontrer progressivement les besoins sur le territoire de la province de Liège. Je vous remercie, Madame la Conseillère, de signaler que nous n'avons pas traîné en route. Huy, Verviers, Seraing (Ougrée) et Liège ont ainsi un centre de proximité raisonnable. Les résultats obtenus sont encourageants et de plus en plus reconnus dans tous les réseaux d'enseignement.

Mais il n'y a pas que les problèmes de comportement qui font obstacle à la scolarité de certains jeunes. Il y a aussi la précarité financière, la maltraitance, une santé déficiente... Très souvent, nous sommes confrontés à des situations d'extrême urgence.

Pour faire face à ces situations, un « maillage social », intitulé Réussite et Solidarité, a été mis en place. Il s'agit d'un réseau pluridisciplinaire, associant essentiellement des intervenants du monde scolaire, des centres PMS, du service de Médiation scolaire, des CPAS, des espaces Tremplin et de l'Aide à la Jeunesse. La mission de ce réseau est d'apporter une aide aux élèves provenant de tous les réseaux d'enseignement secondaire.

Depuis janvier 2005, 22 cas divers ont été traités et réglés.

L'Espace Tremplin, le maillage social veulent se situer avant tout dans le domaine de la prévention. Prévention de l'exclusion scolaire qui est autant un échec pour le jeune que pour l'école et la famille, sans écarter, bien entendu, lorsque l'exclusion est prononcée, la remise en condition du jeune pour sa réinsertion ou son orientation à l'école. Cette prévention vise donc aussi celle de l'exclusion sociale avec toutes ses conséquences pour l'ensemble des citoyens.

Monsieur SMETS fait une proposition en matière de formations continues des personnels qui entourent de leur aide les plus âgés d'entre nous.

Cette proposition me paraît tout à fait intéressante. En effet, il est un fait que la pyramide des âges est telle que le nombre de personnes, âgées mais encore alertes, augmente de façon constante. Je ne vais pas ici et maintenant vous dire que nous allons le faire et comment. Il faut d'abord voir ce qui existe et ce qu'il convient d'apporter comme service de formation.

Je charge donc le Département formation d'étudier l'opportunité d'une telle formation. Elle pourrait, en première approche aborder en interdisciplinarité des aspects paramédicaux, tels que l'ergothérapie, la kinésithérapie, la diététique, et des aspects sociaux, psychologiques, de communication, des aspects culturels, humains, déontologiques et pourquoi pas sportifs !

C'est donc bien volontiers que nous engagerons cette réflexion, entre nous d'abord puis en concertation avec les organismes concernés.

M. FERNANDEZ m'interroge sur l'enseignement des langues.

Nous savons tous ici que la connaissance des langues est un atout dans la recherche d'un emploi. Notre situation géographique et économique l'explique.

L'enquête récente de l'UWE, dont la version 2005 vient de paraître il y a quelques jours, montre que la maîtrise des langues est insuffisante dans nos régions. Apprendre une langue étrangère est un enjeu majeur pour notre Province. C'est pourquoi j'ai chargé le département formation d'étudier un plan d'action dans ce domaine. Ce « plan langues » rassemblera tous les opérateurs de formation et tous les réseaux d'enseignement.

Une table ronde sera organisée, rassemblant les forces vives de notre Province, et des organismes tels le Goethe Institut, le British Council et Taal Unie des Pays-Bas. Bien entendu M. FERNANDEZ, de nombreuses actions en ce domaine ont déjà eu lieu au cours des années antérieures : ce problème n'est pas neuf et les actions ont été relatées dans les rapports d'activités. Rappelons à titre d'exemple, l'insertion de 2 heures de langue étrangère dans toutes les sections de l'enseignement supérieur, les échanges et expériences d'immersion linguistique ou encore, le développement du projet eurégiocompétence visant l'apprentissage de la langue de voisinage dans le cadre de la qualification.

Il est clair que les chantiers entamés par la Province de Liège, traduisent la volonté de notre Province d'offrir à sa population, des moyens de formation d'excellence, en réunissant les forces autour d'objectifs communs. Je propose qu'une séance thématique relative à la formation en langues soit organisée en 6e commission, afin de débattre de manière plus approfondie de ce plan.

Ceci me conduit tout naturellement à répondre à M. GEORGES qui pose question sur notre collaboration avec les centres de compétences.

Le projet originel avec Technifutur dans le domaine de la maintenance, et mené en 2004-2005 avec tous les réseaux d'enseignement, est reconduit en 2005-2006. Les résultats ne se font pas attendre : comme vous le dites, la quasi-totalité des jeunes sortis en juin ont trouvé un emploi. Ce projet constitue donc bien un « passeport pour un premier emploi ». D'autres possibilités de formation des enseignants et des étudiants sont étudiées avec les responsables de Technifutur, dans un parfait esprit de partenariat, ainsi qu'avec les responsables d'autres Centres de compétences, avec qui des contacts sont établis.

Notre région a besoin de la coopération entre réseaux d'enseignement et opérateurs de formation, pour lui donner le meilleur support à l'acquisition des compétences, d'atteindre l'excellence.

La formation, c'est aussi de l'emploi pour la région !

La société de la connaissance est en marche. La Province de Liège a une large expertise dans ce domaine. Elle va, bien entendu aussi, dans le cadre du plan Marshall wallon, y répondre de la manière la plus adéquate dans son volet formation.

En conclusion, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, L'Intranet, l'Enseignement, la Formation, c'est la continuité dans l'action. Innover sans cesse, créer la valeur ajoutée indispensable au renouveau de notre

Pays de Liège, au sein duquel l'Institution provinciale se veut être un acteur dynamique, enthousiaste et proche du citoyen.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur GILLES.

Le Conseil a dès lors pris connaissance de ces rapports d'activités.

Pour information, j'ai vu M. MESTREZ tout à l'heure, il a à nouveau disparu mais j'imagine bien qu'il répondra demain sur ses dossiers.

Document 05-06/20 : Arrêt du compte général des Fonds gérés par la Députation permanente pour l'année 2004 (compte budgétaire) – Poursuite de la discussion générale

(Voir rapport).

Document 05-06/19 : Perception en 2006 de diverses taxes provinciales et règlements y afférents- poursuite de la discussion générale

(Voir rapport).

Document 05-06 : Budget provincial 2006 – poursuite de la discussion générale

(Voir rapport).

Document 05-06/21 : Budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2006 – 1^{ère} série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires – poursuite de la discussion générale

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour : document 05-06/20, point 27 de l'ordre du jour : document 05-06/19, point 28 de l'ordre du jour : document 05-06/18, point 29 de l'ordre du jour : document 05-06/21. Je vous rappelle que ces 4 dossiers ont été regroupés et que la discussion générale a été ouverte hier et se poursuit aujourd'hui.

J'ai deux orateurs inscrits pour ces dossiers, à savoir : M^{me} FRENAY et M. MERCENIER. J'appelle M. MERCENIER à nous rejoindre.

M. MERCENIER (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, le groupe ECOLO vous demande comme amendement budgétaire un article qui concerne l'ensemble des compétences provinciales. Il nous semble opportun que cette proposition soit traitée par chaque commission ou par une commission conjointe des neuf commissions puis une répartition des différentes initiatives entre ces commissions.

Un article budgétaire sera créé dans chaque rubrique et complémentaire dans chaque secteur.

De quoi s'agit-il ? D'une ZADD (Zone d'Activité de Développement Durable) « FORCER L'AVENIR ».

Avant de vous dire ce que c'est une ZADD, voici en quatre points le contexte dans lequel se situent nos propositions.

En premier point, une région, une province a besoin pour son développement de projets phares importants pour affirmer son identité, pour être attractive, rayonner et par là dynamiser son économie.

La Province de Liège a une grande expertise dans ce domaine : on compte de nombreux grands événements sportifs qui jouent ce rôle, des salons et expositions, des sites historiques revalorisés comme les châteaux de Harzé et Jehay, des sites touristiques – Wégimont, Palogne,.... etc.

Dans le cadre du redéploiement économique du bassin liégeois, on est à la recherche d'idées, de grands projets innovants : des terrains se libèrent et des sites doivent être réaffectés, la région se restructure, des investissements se préparent. On recherche aussi une nouvelle image fédératrice et porteuse de ce renouveau.

La Région wallonne par son plan Marshall a choisi de mettre l'accent sur cinq secteurs prioritaires – les sciences du vivant (pharmacie et santé), l'agroalimentaire, le transport logistique, l'aéronautique et l'aérospatial, l'ingénierie mécanique, ce qui risque de laisser en arrière d'autres secteurs porteurs et qui demanderont une attention toute particulière de la part des pouvoirs locaux.

Notre proposition de « construction d'un centre de construction durable » a suscité l'année dernière un intérêt non négligeable et a été adoptée par l'ensemble des groupes de notre assemblée ; ce projet pourra s'inscrire aisément dans la nouvelle proposition que nous formulons aujourd'hui.

Il nous apparaît nécessaire de brancher la Province tout entière sur un projet de grande envergure et fédérateur, un projet qui préfigure l'avenir et qui sera porteur d'avenir : la création d'un ZADD, Zone d'Activité de Développement Durable. Il faut oser tous ensemble se projeter en avant et Forcer l'Avenir, tel est le slogan de notre Province.

La situation. Friches industrielles à requalifier ; c'est très important de s'ancrer dans le passé pour se projeter dans l'avenir ; choisir un site avec une âme, où l'on peut encore pressentir les machines vibrer, où les murs, les squelettes des hangars, les cheminées nous parlent... et d'où l'avenir surgit.

Un site accessible et visible : nous sommes au cœur de l'Eurégio, nos autoroutes quadrillent le territoire ; l'ancien site du charbonnage de Cheratte avec ses trois « belles fleurs » visibles de l'autoroute est merveilleusement placé ; mais bien d'autres sites doivent être évalués.

Il faut aussi tenir compte et développer l'intermodalité de tous les moyens de transport des marchandises et personnes.

Les activités. Promouvoir des projets concrets de développement durable en ciblant les secteurs porteurs et déjà actifs ou concernant plus particulièrement notre Province.

Un nouveau PASS comme à Mons ? Non, pas nécessairement, la ZADD n'est pas un parc d'attraction mais un centre de développement et d'activités économiques, avec bien sûr un pôle central de rencontre et d'exposition.

A propos des éléments constitutifs.

- Une maison des associations actives dans le développement durable proposant en location des bureaux, salles de réunion, matériel commun...

- Un centre d'expositions permanentes et temporaires ;
- Des show-rooms collectifs thématiques pour fabricants et entreprises : construction, énergie, agriculture, alimentation, eau, santé... (location d'emplacements, réception commune des visiteurs, animations,...)
- Des parcelles à bâtir pour l'implantation d'entreprises innovantes dans le secteur et des bâtiments relais pour accueillir les jeunes entreprises.
- Un centre de formation pour différents secteurs en pleine mutation (énergie, construction, recyclage, gestion de l'eau, agricultures biologique et intégrée).
- Un ensemble de logements sociaux à haute efficacité énergétique et à faible impact sur l'environnement.
- Un centre de recherche.

Les équipements collectifs.

- Energies alternatives : chaufferie bois collective pour l'ensemble des bâtiments, cogénération, éolien, solaire...
- Elaboration d'un cahier des charges pour la réalisation de bâtiments mettant en application les nouvelles technologies en matière de construction durable.
- Réalisation de voiries et parkings végétalisés.
- Gestion intégrée de l'eau en la faisant participer à l'aménagement du site.
- Inter-valorisation des productions et « rejets » des différentes entreprises. Ex. : les déchets de l'une peuvent être valorisés par l'autre.

Le rayonnement.

- Possibilités de développements touristiques du site.
- Prolongement des activités du site sur tout le bassin liégeois et l'ensemble de la province en créant des connexions privilégiées ; réalisation des circuits du bois, de la pierre, des énergies alternatives, etc.
- Créations de liens privilégiés avec d'autres centres spécialisés existants ou en cours d'élaboration comme le Polygone Verviétois de l'eau.
- Programmation d'événements culturels : voyages thématiques , conférences, expo, concours en partenariat avec les différents secteurs.
- Le site en lui-même peut aussi être porteur pour l'organisation d'événements.

Un centre où l'on s'attache à mettre en oeuvre le développement durable et donc aussi le définir, préciser les critères et évaluer les différentes actions.

Les partenariats (liste non exhaustive).

- Europe et Eurégio : recherche de collaborations avec des centres identiques.
- Forem : formations.
- Secteur privé : de nombreuses PME sont concernées, mais aussi les particuliers.
- Secteur associatif : mettre en réseau les différentes initiatives.
- SPI+ : développement d'un pôle d'accueil pour entreprises : bâtiments relais pour PME en phase de lancement , terrains pour implantation d'entreprises spécialisées.
- Cluster Eco-construction de la Région wallonne et Chambres de commerce : recherche et développement pour la fabrication de matériaux écologiques actuellement importés (ex. isolation thermique à base de papier recyclé).
- Université, pour la recherche et la diffusion des informations techniques (voir études sur la construction durable de l'Ulg et nombreuses publications techniques sur l'isolation des habitations).
- L'enseignement provincial (ex. : construction d'une classe laboratoire regroupant côte à côte différents systèmes solaires, pour en comprendre le fonctionnement apprendre à comparer les rendements, calculer les retours d'investissements...).
- Les sociétés de logements sociaux : construction de logements sociaux expérimentaux (constructions bois, maisons basses énergie et maisons passives...).

M. PIRE, Député permanent (de son banc).- Pourquoi est-ce qu'on n'a pas fait cela à Liège.

M. MERCENIER (à la tribune).- Les questions viendront après.

Exemples en Belgique :

- Province d'Anvers : Camp C ancien site militaire réhabilité en centre développement durable, nouvelle construction d'un centre d'expo + zoning pour entreprises spécialisées.
- Ville de Mouscron : construction d'une cité bioclimatique à caractère social et d'un pôle technologique wallon en bioclimatique.
- Zolder : reconversion d'un ancien charbonnage en zoning pour entreprises spécialisées et aménagement de l'ancien lavoir à charbon en show room permanent pour la construction durable.
- Centre Valbois de la Province de Luxembourg à St Hubert ; exposition des bois locaux, pierres des carrières wallonnes et énergies alternatives.

Exemples en Europe : très nombreux.

- Centre Viba Aux Pays-Bas.
- Les show rooms collectifs très fréquents en Allemagne et au Grand-Duché de Luxembourg.
- L'Institut de l'Energie de la région du Voralberg en Autriche, devenu la référence européenne en matière d'économie d'énergie et de développement durable.
- La Ville de Freiburg en Allemagne, dont le « projet de ville » est tourné entièrement vers le développement durable et le solaire : Industrie (fabrication de panneaux solaires), recherche (400 personnes) enseignement (9 écoles offrent des formations spécialisées et laboratoires solaires) aménagement du territoire exemplaire par son réseau multimodal des déplacements urbains, parrainage du stade de football par les supporters qui achètent en même temps un siège et 1m2 de capteurs solaires sur le toit du stade, circuit touristique des réalisations solaires dans la ville, des cités sociales dont les toits sont couverts de cellules photovoltaïques et qui produisent plus d'énergie qu'elles n'en consomment, façade Sud de la tour administrative de la municipalité recouverte de capteurs solaires sur plus de 10 étages.

Un jumelage avec ces deux derniers exemples nous assurerait du meilleur succès.

On peut toujours commencer par aller voir, vous verrez, vous serez séduits.

Ca existe, ça marche, c'est du concret, comme le sera notre ZADD FORCER L'AVENIR.

M. LE PRESIDENT.- M^{me} MARAITE.

M^{me} MARAITE (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Chers Collègues, dans le cadre des discussions sur le budget de l'année 2006, je me suis essentiellement concentrée sur le contrat de coopération entre la Province et la Communauté germanophone. Cette coopération au profit de la population de la Communauté germanophone trouve notre entière approbation.

Dans la note de politique générale 2006, on annonce que la Communauté continuera à bénéficier pleinement de l'accord signé. Nous attendons à ce que la Députation permanente en évalue la mise en oeuvre en vue d'une discussion en commission ou en réunion plénière.

Une série d'engagements souscrits se retrouve au budget de 2006, comme par exemple, les subventions au profit de la BRF (de 75.000 €), de l'Office du Tourisme des Cantons de l'Est (de 148.500 €), des médiathèques (de 7.000 €) et des manifestations exceptionnelles culturelles et sportives (de 74.000 €) pour en citer quelques-unes.

En ce qui concerne le cofinancement de la Province, de la Communauté Germanophone en partenariat avec la Région wallonne pour des projets transfrontaliers du parc naturel « Hautes Fagnes Eifel » (120.000 €), je ne nie pas les retombées mais elles sont difficilement chiffrables pour les Conseillers provinciaux.

Néanmoins, plusieurs questions sur les articles suivants de la convention se posent :

1. N°1 d) : quel est le montant prévu dans le cadre de la politique de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège pour la Maison du tourisme pour les années 2005 et 2006 ? Dans la convention on parle d'une subvention annuelle entre 15.000 et 20.000 €. Dans quel article cela est-il enregistré ?
2. N°4 a) : dans le cadre des animations pour les classes scolaires, la Province s'engage d'embaucher un animateur supplémentaire germanophone. Est-ce réalisé ?
3. N°7 a) En ce qui concerne le logement social. Quelles mesures ont été prises pour soutenir les loyers au niveau des coopératives de constructions locatives ? La Province a-t-elle, en partenariat avec la Région wallonne, réalisée ces mesures ? (il s'agit bien de projets des plans triennaux des communes).
4. N°7 b) : prêts aux jeunes ménages, logement, bourses d'études de la Province : Combien de demandes et avec quel impact financier ont été introduites par des habitants de la Communauté germanophone ?
5. N°9 c) L'immersion linguistique a-t-elle été réalisée ? Le montant prévu était de 10.000 € maximum.
6. Dans le journal « Grenz-Echo » j'ai pu lire que le Député permanent André GILLES a débloqué un montant de 7.000 € pour le cours de citoyenneté en Communauté germanophone. Dans quel délai cette somme sera-t-elle prévue ?
7. En matière de santé : qu'en est-il du dossier de la psychiatrie à St Vith ?

Finalement, M. BARTH a déjà souligné l'intervention commune des six conseillers germanophones pour la restauration de l'ancien couvent et de l'ancienne église à Eupen ainsi que pour le soutien du Handball-Club d'Eynatten, club de niveau international.

Le contrat de coopération entre la Province et la Communauté germanophone fait fonction de charnière entre francophones et germanophones. Je pense qu'il est plus que souhaitable que ce contrat soit élargi au niveau de la santé publique.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. M^{me} FRENAY.

M^{me} FRENAY (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Chers Collègues, je tenais à intervenir sur le rapport du budget afin tout d'abord de remercier M^{me} la Greffière pour l'appel lancé au sein de l'administration provinciale en ce qui concerne les commandes de produits du commerce équitable et plus particulièrement des produits OXFAM.

Cette expérience menée sur cinq mois avec demande d'évaluation des services s'est soldée par des commandes de 3.454,65 euros principalement réparties sur des produits de bouche et des boissons tels les jus, le café et les biscuits, une école « l'institut provincial de la Reid » est à mettre en avant dans cette dynamique et j'en profite pour féliciter toute l'équipe pédagogique et d'encadrement pour cette démarche de solidarité.

Les réponses d'évaluations des divers services de la Province sont nombreuses et vont toutes dans le sens d'être attentif à cette démarche même si et il reste des mais.

Des problèmes d'approvisionnements.

Des problèmes de surcoûts.

Des justifications légales.

Cette évaluation montre à mon sens que l'expérience doit être poursuivie pendant les six prochains mois afin d'évaluer l'impact de cette approche solidaire sur une année budgétaire complète.

Il serait peut être intéressant d'avoir avec les responsables des différentes services des achats une information sous forme d'animation proposée par OXFAM ainsi qu'une formation sur les possibilités de recours aux critères éthiques, environnementaux et sociaux dans les marchés publics.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame. Monsieur DRION.

M. DRION (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Chers Collègues, l'horaire étant ce qu'il est, je monte pour quelque instant à la tribune afin de déposer un amendement budgétaire.

Au nom de mon groupe, nous proposons la suppression en deux exercices et non en quatre exercices de la taxe industrielle compensatoire.

Je m'en expliquerai demain dans l'intervention que je ferai au nom de mon groupe. Il s'agit donc d'un amendement à l'article budgétaire 040/701040 ramené l'article budgétaire de 3.127.000 € à 1.900.000 €. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Il n'y a plus d'autres intervenants ? Personne. Je clos la discussion générale. Les chefs de groupe interviendront demain. La réponse de la Députation permanente et les votes sur ces dossiers sont prévus pour jeudi 28.

IV.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2005, je le déclare approuvé.

V.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Pour rappel d'abord, à 17h, tout à l'heure, l'Association des Provinces Wallonnes organise à l'intention des conseillers provinciaux une réunion afin de présenter sa nouvelle image et son nouveau plan présentation.

Je rappelle également que la septième commission se réunira demain à 14 heures afin d'examiner les amendements budgétaires proposés ici.

Je déclare close la réunion de ce jour.

- La réunion est levée à 16 h 10.

Prochaine réunion publique mercredi 26 octobre 2005 à 14 h 30.